



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne pour les élections régionales

Question au Gouvernement n° 4167

Texte de la question

CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

M. le président. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Monsieur le Premier ministre, une note rédigée par vos propres services publiée le 15 avril dernier a rappelé aux ministres les règles applicables à l'approche des élections. Ce document, que j'ai sous les yeux, je me demande si vous l'avez lu. La période de réserve vous impose, à vous comme à vos ministres, une restriction claire de vos déplacements. Tous vos déplacements, ces trois dernières semaines, ont-ils bien été intégrés dans les comptes de campagne de vos candidats ? (*MM. Jean-Luc Mélenchon et Joël Aviragnet applaudissent.*) Vos quinze ministres des groupes en Marche, MoDem et Agir ensemble en campagne ont-ils déclaré leurs visites de soutien et l'usage des véhicules de fonction avec chauffeur ? (Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe SOC.)

Malgré le soutien que vous leur avez apporté, ils ont été sévèrement sanctionnés par les électeurs. Le Président de la République, lui, a fait comme si de rien n'était, inaugurant un grand magasin luxueux à Paris et fêtant la musique à l'Élysée.

Oui, l'abstention a été considérable, et elle doit nous alerter, mais là encore, vous faites de la récupération politique.

Le ministère de l'intérieur prépare en effet une campagne de communication pour inciter les jeunes à aller voter au second tour. Lutter contre l'abstention, nous n'avons rien contre, mais quand c'est une ministre candidate à Paris qui est à la manœuvre, il y a de quoi se poser des questions. Mme Schiappa, qui pilote cette initiative, devrait peut-être se concentrer sur son travail de ministre.

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice. Aïe ! Aïe ! Aïe !

M. Pierre Cordier. La question se pose d'autant plus quand on sait que de nombreux électeurs n'ont pas reçu les documents électoraux, alors que leur envoi relève de sa compétence.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour mettre un terme à ces graves dysfonctionnements de notre démocratie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir rappelé que j'étais candidate à Paris, parce que je ne me serais pas permis de le faire moi-même dans

cet hémicycle où je représente le Gouvernement...

M. Michel Herbillon. Avec tout le succès qu'on connaît ! Beau résultat, bravo !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Merci : plus de 14 %, effectivement, ce qui nous permet d'être au second tour. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

Monsieur Cordier, votre question était pleine d'injonctions contradictoires ou, en bon français, de mauvaise foi : vous me reprochez à la fois d'être candidate, et donc de ne pas exercer mon rôle de ministre, et en même temps d'exercer mon rôle de ministre en luttant contre l'abstention. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

M. Michel Herbillon. Et en plus, elle n'a pas compris la question !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. L'ensemble des membres du Gouvernement respecte très scrupuleusement les consignes strictes édictées par M. le Premier ministre : des autorisations écrites émanant à la fois de Maignon et du secrétariat général du Gouvernement (SGG) nous sont données lorsque nous devons nous déplacer, notamment en cas d'événements exceptionnels, comme ceux liés aux intempéries.

Ces règles très strictes sont applicables à chacun, peut-être également aux présidents de région sortants.

Une députée LR. Pas du tout !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. C'est une question que nous pourrions poser.

En outre, dès lors que des ministres sont obligés de bénéficier d'une protection ou d'un véhicule, tous les frais sont strictement refacturés dans les comptes de campagne. Tout cela sera public et vous pourrez vous-même le vérifier.

En ce qui concerne la campagne que nous lançons contre l'abstention, je vais être très transparente avec vous. Le service d'information du Gouvernement (SIG) et la direction de la communication du ministère de l'intérieur sont en train d'y travailler. L'idée est simplement de rappeler quelles sont les compétences respectives de la région et du département. Nous avons déjà lancé une campagne allant dans ce sens, qui correspondait d'ailleurs à un souhait des parlementaires : vous aviez été plusieurs à réclamer la possibilité de rappeler, lors des campagnes électorales, les prérogatives des conseils régionaux et des conseils départementaux, demande à laquelle j'avais donné un avis favorable au nom du Gouvernement.

Beaucoup de jeunes ne sont pas allés voter et il est très préoccupant de se dire que les nouvelles générations qui représentent l'avenir de notre pays ne retrouvent pas le chemin des urnes. Voilà pourquoi cette campagne sera menée.

M. Damien Abad. Pourquoi seulement les jeunes ? Pourquoi pas les autres ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Je tiens les premiers visuels à votre disposition à la sortie de l'hémicycle si vous le souhaitez, monsieur Cordier. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Madame la ministre, pourquoi cette campagne est-elle dirigée uniquement vers les jeunes ? Qu'en est-il des autres citoyens ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Elle n'est pas seulement faite pour les jeunes !

M. Pierre Cordier. Pour ce qui est des comptes de campagne de la République en marche, soyez certaine que

nous vérifierons scrupuleusement que tous les déplacements des candidats membres du Gouvernement ont bien été mentionnés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4167

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Citoyenneté

Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2021](#)